



Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

JUIN 2013

CAHIER D'ACTEUR

COBRENORD : l'organisation de producteurs des pêcheurs de Bretagne Nord

COBRENORD est une organisation indispensable au fonctionnement et à la rentabilité des navires de pêche basés dans les Côtes d'Armor et en Ile et Vilaine, pour ceux qui ne connaissent pas les différentes instances professionnelles reconnues par l'Etat et la Communauté européenne, on peut dire simplement, qu'il y a, d'une part, les comités des pêches, nationaux, régionaux et départementaux, dont les rôles sont reconnus dans la gestion de l'espace côtier territorial, par exemple pour ce qui nous concerne, la gestion du gisement coquillier de la baie de Saint-Brieuc, avec l'attribution des licences de pêche, et d'autre part, les organisations de producteurs, dont le rôle est parfois moins connu du grand public, mais tout aussi indispensable parce que ces organisations, dont COBRENORD, sont chargées par l'Etat et l'Europe, de faire respecter, par leurs adhérents, les décisions prises par la commission européenne, lorsqu'il s'agit de limiter les captures sur un certain nombre d'espèces dites « sensibles », le champ d'application de ces mesures est beaucoup plus vaste puisqu'il concerne l'ensemble des eaux européennes, notre organisation garantit également les prix minimum, par espèce, prix en dessous desquels, la rentabilité des navires ne serait pas assurée. Bien entendu, ces différentes structures professionnelles ne sont pas concurrentes, mais bien complémentaires.

COBRENORD représente 203 navires de pêches dont 14 hauturiers, répartis sur les départements des Côtes d'Armor et d'Ile et Vilaine, la pêche produite par nos adhérents a été de 15000 tonnes en 2012, dont 5200

tonnes de coquilles Saint Jacques, la valeur de l'ensemble de ces produits a été de 36 millions d'Euros, mais COBRENORD est aussi un acteur important de la filière, puisque nous sommes partenaires dans une « holding » appelée FIPECHE, société qui possède 3 entreprises de mareyage et de transformation des produits de la mer, dont 2 en Côtes d'Armor, sur le port de Saint Quay Portrieux, et en zone artisanale d'Erquy, ces 2 entreprises comptent 130 salariés.

►► Une concertation exemplaire

C'est pour toutes ces raisons que nous avons suivi avec beaucoup d'attention, les développements des différents projets éoliens, ainsi que les négociations qui ont suivi, et si nous ne sommes pas intervenus directement, c'est parce que nous avons estimé que le comité régional des pêches de Bretagne et surtout le comité départemental des pêches des Côtes d'Armor étaient des structures très représentatives et parfaitement habilitées à engager

Contribution de :

- **Georges Brezellec**
Vice Président de l'organisation de producteurs
COBRENORD

ce genre de négociation, on peut aujourd'hui remarquer, que grâce à leurs discussions le projet présenté actuellement a beaucoup évolué avec comme résultat le plus visible, un champ éolien nettement plus éloigné de la côte par rapport aux premières propositions, et les pêcheurs ne peuvent que s'en réjouir.

Personnellement, j'ai assisté à la plupart des réunions préparatoires, à différents titres, et j'ai parfois été surpris par certaines questions qui me semblaient un peu « hors sujet », il ne nous est pas demandé notre avis sur les performances des différentes sources d'énergie et leur coût, mais bien sur le projet éolien de la baie de Saint-Brieuc, et que penser de la querelle de chiffres concernant le rendement des éoliennes ?

Personnellement, je crois aux données qui nous ont été fournies par le consortium, parce que c'est une société privée, et que celle-ci financera sur ses fonds propres la totalité de l'investissement, la vocation d'une société privée n'est pas d'être philanthrope ; j'imagine que si le rendement du champ avait été aussi faible comme annoncé par certains détracteurs, nous n'aurions pas de débat public faute de candidats pour l'exploitation de ce champ éolien.

Il me semble que le vrai sujet est bien l'emplacement de celui-ci, en baie de Saint-Brieuc, et son impact éventuel sur nos concitoyens, qu'ils soient marins ou riverains ; et à ce propos, si une catégorie de costarmoricains pouvait légitimement s'inquiéter, voire se plaindre, c'est bien ceux qui vivent de la mer, et qui potentiellement risquaient une diminution de leur revenu, il s'agit quand même de 77 km², à comparer avec les 800 km² de la baie de Saint-Brieuc, soit 10% environ si on admet que celle-ci est délimitée au large par une ligne comprise entre le cap Fréhel et l'île de Bréhat.

Il y a donc un préjudice que le consortium a accepté de prendre en compte.

Pour éviter que celui-ci ne soit trop important, la zone retenue, après discussion avec le comité départemental des pêches, est juste à la limite du gisement principal des coquilles Saint Jacques, ce qui nous semble aussi, un bon compromis, parce qu'elle préserve l'exploitation de ce gisement, il a fallu aussi tenir compte de la hauteur d'eau, pour qu'elle soit encore compatible avec la rentabilité d'un champ éolien ; ceci dit nous ne tirons pas comme certains « experts » les conclusions des futures études d'impact, avant que celles-ci ne soient commen-

cées, nous attendrons les résultats pour émettre un avis définitif, même si notre expérience nous permet d'avoir une première opinion.

» Le débat public

Un débat public, c'est d'abord la confrontation des idées, mais aussi l'occasion de répondre à quelques affirmations déjà publiées sur des « cahier d'acteur » la pêche professionnelle se doit de réagir et prendre position :

- Concernant le « bétonnage » annoncé, le choix des « jackets » au lieu des « fondations gravitaires » comme support des éoliennes, évite justement le « bétonnage » ce choix a été encouragé et salué par les pêcheurs
- Les critiques concernant les « extractions de sable et de gravier » sont surprenantes, surtout pour nous, quand on sait que personne en dehors de notre profession ne s'est insurgé contre les extractions continues et répétées de sable et de maerl sur le secteur sensible de la « horaine » véritable frayère et nurserie, un seul navire pouvant extraire 1000 m³ par jour, chiffre qui n'a aucune comparaison avec les 150 m³ pour la pose d'une éolienne, pourtant le secteur de la « horaine » est aussi au large immédiat de nos côtes.
- On a aussi écrit « turbidité » ce sable en suspension pouvant être généré par l'enfouissement des pieux et des câbles de raccordement au réseau électrique, cela peut prêter à sourire si on compare cette « turbidité » avec celle créée par les coups de vent de Nord Est, qui arrachent en 1 seule marée des millions de m³ de sable de nos plages, sable qui reste en suspension plusieurs semaines, mais ce phénomène étant naturel, sans doute que ce sable là, est plus « digeste » ou plus transparent.
- Il a été dit également, que les fonds marins seront « raclés, creusés » et le mot « dévastateur » a été utilisé... Ces mots, nous les avons déjà entendus à la fin des années 60 lorsque nous avons commencé l'exploitation du gisement coquillier de la baie de Saint-Brieuc, nous avons répondu par : licence, quota, pêche durable... les premiers en France et en Europe, 45 ans après, c'est toujours la richesse de la baie de Saint-Brieuc, nos marins en vivent, aujourd'hui cela devrait rassurer, car chacun a pu constater que nous n'avons pas pour habitude de nous engager à la

légère, sans avoir pris le temps d'en mesurer toutes les conséquences, c'est aussi notre « gagne pain » qui est concerné.

» Crépidules : attention danger

Nous partageons l'expression « bio diversité exceptionnelle » quand on parle de la baie, mais malheureusement avec une réserve : c'est un petit peu moins vrai aujourd'hui qu'il y a 20 ans ; en effet plus d'1/3 de la baie de Saint-Brieuc est fortement colonisée par les crépidules, la quantité est énorme, on parle de 500 000 tonnes peut être plus, personne n'est capable de donner un chiffre précis, mais quelles sont les conséquences pour la bio diversité marine ?

Redoutables parce que cette colonisation étouffe les autres espèces, les eaux deviennent pauvres en plancton, le maerl est enseveli sous des tonnes de sédiment de vase, les côtes autrefois zones de frayères sont désertées faute de nourriture, la vie disparaît peu à peu. Voilà 25 ans que nous tirons la sonnette d'alarme, certes nous avons été entendus par le Conseil Général, mais les moyens à mettre en œuvre sont importants, et surtout l'action doit s'inscrire dans la durée ; les pêcheurs ont conscience du risque de mort lente par asphyxie couru par la baie de Saint-Brieuc, c'est une des raisons pour laquelle leur partenariat avec « ailes marines » prend tout son sens, une action d'éradication, au moins partielle, sera profitable à tous, aux usagers de la mer comme à ceux de nos rivages et de nos plages, ce volet faisait partie des mesures compensatoires demandés par le comité des pêches, on ne peut que se réjouir parce qu'il a été entendu.

» Des points à résoudre

Cependant, ce n'est pour autant, que nous ne serons pas exigeants, pour le respect de la faune, pour la liberté de navigation, pour la sécurité, sans oublier le câble de raccordement au réseau terrestre qui devra être enfoui, et sachant que les fonds marins sont perpétuellement en mouvement, au gré des courants et de la houle, notre préférence va plutôt vers un cheminement qui soit identique à celui déjà adopté par les télécommunications, il y a quelques années...





Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 000 exemplaires.
©Vae Solis Corporate

D'autres points importants sont à régler, comment réagiront les instruments de communication et de positionnement des navires, VHF, radars, GPS, seront ils brouillés et aveugles ? Et si oui quelles sont les solutions possibles ? Car si un champ de cette importance ne pose pas de problème sécuritaire par temps clair et de bonne visibilité, il peut s'avérer être un piège dangereux et un labyrinthe par brume et brouillard, de jour comme de nuit, surtout si on est privé de ses instruments de communication.

►► La maintenance

En ce qui concerne le port de maintenance, le consortium « ailes marines » a établi un cahier des charges, mais nous avons aussi nos contraintes, l'activité des navires de maintenance, notamment lors des manœuvres d'accostage, d'évitement et autres, doit pouvoir se faire librement sans perturber les autres activités portuaires, surtout lors des déchargements des chalutiers et coquilliers, ce qui nécessite que les installations prévues pour la maintenance, quai et ponton, soient suffisamment éloignées des structures déjà utilisées par la pêche et la plaisance, car des navires de 25 à 35 mètres, d'une grande largeur, ont besoin d'un espace important pour manœuvrer dans de bonnes conditions de sécurité, sans oublier l'indispensable « zone d'évitage » dont on sait qu'elle doit être suffisamment grande pour permettre aux navires de changer de cap, nous serons particulièrement attentifs à ce que chacun puisse évoluer librement à l'intérieur du port retenu ; cependant lorsque tous ces points auront été étudiés, nous ne doutons pas que la cohabitation sera réussie parce que nous la souhaitons. Quant au choix géographique, sachant que les 77 km² du champ éolien sont au cœur de la baie de Saint-Brieuc, il paraît inconcevable pour l'immense majorité de nos marins, que le port choisi ne soit pas non plus au cœur de cette même baie, nous y sommes d'autant plus sensibles, que nous avons bien retenu qu'il y aura 20 emplois embarqués, proposés aux marins sur les navires de servitude, nous rappelons qu'il y a un lycée maritime dans les Côtes d'Armor, plus exactement à Paimpol, face au champ éolien, notre devoir est de faire en sorte que nos jeunes puissent accéder à ces emplois et vivre au pays...